



B.P. 21 - 68360 SOULTZ

Publié sur le site Internet de la ville le :
12 juillet 2024

Le Maire :
M. Marcello ROTOLO

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS.

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SOULTZ
Séance ordinaire 10 juillet 2024**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

**POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12
JUN 2024.**

APPROUVÉ

**POINT 2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DU
CONSEIL MUNICIPAL.**

APPROUVÉ

**POINT 3. PERSONNEL COMMUNAL – SUPPRESSION D’UN POSTE
PERMANENT.**

APPROUVÉ

**POINT 4. PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION D’UN EMPLOI
PERMANENT D’ÉLECTRICIEN DE LA VILLE.**

APPROUVÉ

**POINT 5. CONTRAT DE BAIL RURAL - FERME AUBERGE DU
KOHLSCHLAG.**

APPROUVÉ

**POINT 6. AVENANT N° 3 À LA CONVENTION OPÉRATION
PROGRAMMÉE D’AMÉLIORATION DE L’HABITAT
RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) MULTISITE SUR
LE PÔLE URBAIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA RÉGION DE GUEBWILLER.**

APPROUVÉ

POINT 7. CONVENTION DE RÉPARTITION ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE GUEBWILLER ET LES COMMUNES DU PÔLE URBAIN SUITE À LA MODIFICATION DES TAUX D'INTERVENTION DANS LE CADRE DE L'OPAH-RU.

APPROUVÉ

POINT 8. MISE EN PLACE D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL DE CONSTRUCTION.

APPROUVÉ

POINT 9. APPROBATION DES MODALITÉS DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN DU 1ER NOVEMBRE 2023 AU 31 MAI 2024.

APPROUVÉ

POINT 10. ATTRIBUTION SUBVENTIONS DIVERSES – EXERCICE 2024.

APPROUVÉ

POINT 11. MODIFICATION DE LA PARTICIPATION DE LA VILLE À LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE À SOULTZ.

APPROUVÉ

POINT 12. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ROUE PÈT'.

APPROUVÉ

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19h40.

L'intégralité du procès-verbal est publiée sur le site Internet de la ville et peut être consultée en Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Références : loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 – décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

Soultz, le 12 juillet 2024

Le Maire
Marcello ROTOLO

